



**LA ROCHE
SUR FORON**

N°DCM2025.04.09/07

Accusé de réception en préfecture
074-217402247-20250409-DCM20250409-04-DE
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception préfecture : 15/04/2025

Séance du 9 avril 2025 à 18h30

Mairie, salle du Conseil Municipal, 3^{ème} étage

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Président : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de La Roche-sur-Foron
Secrétaire de séance : M. Thierry Alain BETHAZ
Rapporteur : M. Claude THABUIS

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, Thierry Alain BETHAZ, Saïda HADDOUR, Marc LOCATELLI, Théo LOMBARD, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, , Sylvie CHARNAUD, Martine HOSSELIN THIEBAUD, Catherine COLLOMB, Zekai YAVUZES, Pascal MEYNENT, Nadège CHATEL, Patrice JUPILLE, Christelle ITNAC, Sébastien COTTET, Sonia MOKEDDEM, Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON, Nicolas ORSIER, Jean-François VILLER, Nicole RANNARD, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG, Michel LANGLET

Excusés avec procuration : Isabelle BELIN REGARD (Procuration à T. LOMBARD), Corinne FAVRE-ROCHEX (Procuration à S. BERGUERRE BUISSON), Jean-Michel REBET (Procuration à S. CHARNAUD), Taylor DEVOUASSOUX (Procuration à P. DUCIMETIERE), Marie FISCHER (Procuration à B. CHAMBOURDON)

Conseillers votants : trente-trois.

Objet : Affectation du résultat 2024 du budget principal commune de la Roche sur Foron

M le Maire revient dans l'assemblée.

En conformité avec l'instruction budgétaire et comptable M57, le résultat constaté lors du compte administratif doit être affecté préalablement à sa reprise dans le cadre du budget.

Après constatation du résultat de fonctionnement au Compte administratif, l'assemblée délibérante peut affecter ce résultat en tout ou partie au financement de la section d'investissement ou au financement de la section de fonctionnement, étant précisé que le résultat doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement.

Ainsi, il convient de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal la proposition d'affectation de résultat.

Pour rappel du compte administratif, le résultat de clôture est de 3 031 839.94€

La section d'investissement présente à fin 2024 un excédent de 2 111 197.97€ provenant du solde d'exécution (excédent) de 2 991 754.38€ et du besoin de financement généré par les restes à réaliser de 880 556.41€

Compte tenu que la section d'investissement présente à fin 2024 un excédent, il est proposé d'affecter l'intégralité du résultat de clôture, soit 3 031 839.94€ au compte 110 report à nouveau (fonctionnement 002).

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L.2311-5 et R.2311-12 ;

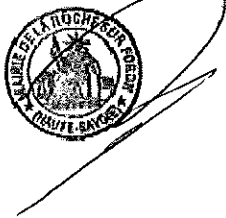
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

Vu la délibération n°DCM2024.04.10/02 en date du 10 avril 2024 approuvant le budget principal de la commune de la Roche sur Foron 2024,
Vu la délibération n°DCM2024.11.27/03 en date 27 novembre 2024 du approuvant la décision modificative n°1,
Vu le compte administratif et de gestion 2024 du budget principal de la commune de la Roche sur Foron ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** l'affectation du résultat de clôture pour 3 031 839.94€ au compte 110 report à nouveau (fonctionnement 002).

Le Maire de La Roche-sur-Foron
certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 15 avril 2025
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 9 avril 2025

Le Secrétaire de séance,
Thierry Alain BETHAZ

Le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE

